

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0045 Ter).

Le terrain concerné est situé Grand'Rue 36 à 1341 Céroux-Mousty, et cadastré 02 D 191 K.

Le projet consiste en l'extension d'une habitation + l'isolation du pignon, et doit être soumis aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 al.2 et al.3 du CoDT pour les 3 motifs libellés ci-dessous :

**En vertu de l'article R.IV.40-2 §1er 2° à savoir : «La construction d'un bâtiment dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës. La transformation d'un bâtiment rencontrant ces mêmes conditions»,**

**Le projet proposé s'écarte des prescriptions du RCU devenu GCU sur les points suivants :**

- **Profondeur d'un volume secondaire de plus de 6,00m,**
- **Profondeur de bâtisse totale maintenue à plus de 17m ; «en cas de démolition/reconstruction, si la profondeur existante n'est pas conforme au présent règlement, les volumes après reconstruction doivent être conformes au présent règlement. » ,**
- **Matériau de parement : Crépi sur isolant.**

**Le projet proposé s'écarte des prescriptions du RGBSR devenu GRU sur le point suivant :**

- **Matériau de parement : Crépi sur isolant.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve les lundis de 12 H 30 à 18 H 45, du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 et les samedis de 9 H à 11 H 30 **uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be) :

**Du 24/11/2021 au 08/12/2021**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/11/2021 au 08/12/2021 à l'attention du Collège communal :**

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 17/11/2021.